

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »**

Concession n° 11/2023

N° du Plan 69 Cimetière B

### Arrêté n° 31/2023

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n°22/31 en date du 15 avril 2022,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Madame MAUNIER Chantal, domiciliée 2 Rue de l'Aire, 83580 GASSIN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de Monsieur MAUNIER Daniel, au titre de concession Familiale.

### ARRÊTE

**Article premier** – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (cessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Trentenaire, à compter du 17 juillet 2023, de type Terre.

**Article deux** – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

**Article trois** – La concession est accordée moyennant la somme totale de Cinq cent quarante huit euros et quatre vingt deux centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 2498036 de la Banque Postale de Marseille au nom de M. ou Mme MAUNIER.

**Article quatre** – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 3 Août 2023

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

